

DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE PSYCHOTRAUMATOLOGIE : CLINIQUE ET
THERAPEUTIQUE PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le Diplôme d'Université « Psychotraumatologie : clinique et thérapeutique » porté par l'UFR Médecine et
Professions Paramédicales, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43

Votes : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-11-07-11

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DU Psychotraumatologie : clinique et thérapeutique

- Création -

UFR de rattachement : UFR Médecine et Professions Paramédicales

Responsable du diplôme : Pierre-Michel LLORCA

Validation à compter du : 07/11/2023

Validation accordée jusqu'à fin 2025-2026

Délibération CFVU N° 2023-11-07-11

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

La prise en compte de la souffrance psychique consécutive aux événements traumatiques et catastrophes entraîne une sollicitation de plus en plus importante des soignants disposant de compétences spécifiques à ce domaine.

Le recours très fréquent à des Cellules d'Urgence Médico-Psychologique ou encore à des organismes spécialisés dans des situations de micro-catastrophe, démontre la nécessité de disposer de ressources qualifiées et formées tant sur le plan du cadre d'intervention que sur celui des aspects techniques.

Par ailleurs, l'évolution des recommandations et des pratiques thérapeutiques de prise en charge des victimes de catastrophes nous amènent à proposer une formation qui permettra aux apprenants soignants d'adapter au mieux leurs savoirs et savoir-faire dans le domaine de la psychotraumatologie.

L'objectif de ce DU est de permettre aux apprenants soignants de :

- acquérir une connaissance clinique et psychopathologique du traumatisme psychique.
- connaître les éléments de prise en charge immédiate et la filière de soins des traumatisés psychiques.
- appréhender les différentes approches thérapeutiques du syndrome de stress post traumatique chez l'adulte, l'enfant et l'adolescent.
- être capable d'identifier les personnes pouvant répondre aux besoins de couverture régionale (Cellule D'Urgence Médico-Psychologique, réseaux régionaux de soins...), dans une logique d'organisation des soins.

II – Composante porteuse du projet

UFR Médecine et Professions Paramédicales

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

IV – Partenaires de la formation

V – Responsable du DU

Responsable pédagogique :

Pierre-Michel LLORCA

Statut : PU-PH

Coordonnées : pierre.llorca@uca.fr, CHU Gabriel Montpied, Service Psychiatrie B

Coordinatrice pédagogique :

Delphine ROBILLARD

Statut : psychologue, titulaire de la FPH.

Coordonnées : dbourguet@chu-clermontferrand.fr, CHU G. Montpied, Services Psychiatrie A et CUMP

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Pr Pierre-Michel LLORCA, PU-PH UCA
- Pr Georges BROUSSE, PU-PH UCA
- Pr Jeannot SCHMIDT, PU-PH UCA

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Delphine ROBILLARD, Psychologue CHU CLERMONT FERRAND
- Dr Julie GENESTE, PH CHU CLERMONT FERRAND
- Philippe Marc CHANDEZE, Infirmier CHU CLERMONT FERRAND
- Alisson ROSEC, Psychologue CHU CLERMONT FERRAND

Au moins un apprenant de la formation

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2023/2024

Niveau de la formation : 1^{er} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Internes en médecine	Être inscrit 2 ^{ème} année du 3 ^{ème} cycle des études de médecine
RE / FC	Docteur en médecine Psychologue clinicien Infirmier en santé mentale	Être titulaire du diplôme correspondant et avoir une expérience pratique en santé mentale d'au moins 2 ans (à justifier)

Durée de la formation : 1 année universitaire, 97 heures dont 15 capsules vidéo de 20 mn (1 capsule vidéo = 1h de cours magistral) + 2 heures d'examen => Total : 99 heures

Calendrier de la formation : 5 sessions de février à juin. Examen en juin

Lieu de la formation : salle d'enseignement du CMPB (service de psychiatrie adulte, CHU Clermont Ferrand)

Ouverture en formation initiale (FI) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	1 250 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	550 €
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 6 apprenants tarif plein, 14 en tarif réduit ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 30

Période d'inscription / de candidature : jusqu'à 1 mois avant le début de la formation

Contact Scolarité : Service de la Formation – Pôle Scolarités Transversales ; Unité Mixte de Formation Continue en Santé ; 04.73.17.80.25 umfcs.medpha@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

De février à juin, à raison de 2 journées de 8 heures par mois soit 10 jours de formation.

- ❖ Salle d'enseignement du CMPB (service de psychiatrie adulte, CHU Clermont Ferrand),

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances		
	Total	CM	TD	TP	Théorique	Période d'examen	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve		
UE 1 : De la névrose traumatique au PTSD <ul style="list-style-type: none"> - Épidémiologie, nosographie et comorbidités associées - Physiopathologie et application en pharmacologie - Approche psychopathologique du trauma - Approche transculturelle du trauma - Plus Capsule : 1,2,3,4,11,12 	22h	16h			Examen écrit 00h30 Noté sur ... /4	juin	1
UE 2 : Clinique spécifiques <ul style="list-style-type: none"> - Clinique du psycho trauma de l'enfant et l'adolescent - Pathologies des trauma relationnels précoces ? - La transmission du trauma - Trauma et addictions : épidémiologie, cliniques et thérapeutiques - Les violences conjugales - Les violences sexuelles - Trauma et suicide - Deuil traumatique - Trauma simple et trauma complexes - La dissociation structurelle de la personnalité - Plus Capsule : 5,8,9,10,13 	21h	16h			Examen écrit 00h30 Noté sur ... /4	juin	1
UE 3 : Les prises en charges immédiates et post-immédiates <ul style="list-style-type: none"> - Le recueil de la parole de la personne psycho traumatisée - Les réactions immédiates - Le soin psychique immédiat et post-immédiat : principes et mise en situation - Approche individuelle et de groupe <ul style="list-style-type: none"> - Triage - Defusing - IPPI - EMDR et immédiat - Plus Capsule : 14,15 	18h	8h	8h		Examen écrit 00h30 Noté sur ... /4	juin	1
UE 4 : Approches thérapeutiques du trauma psychique. 1 <ul style="list-style-type: none"> - Spécificité de la relation thérapeutique et psychotrauma - Les bonnes pratiques de prescription - Les psychothérapies psychodynamiques - La mémoire traumatique et/les cauchemars post-traumatiques : spécificités cliniques et thérapeutiques - EMDR - Plus Capsule : 6,7 	18h	8h	8h		Examen écrit 00h30 Noté sur ... /4	juin	1
UE 5 : Approches thérapeutiques du trauma psychique. 2 <ul style="list-style-type: none"> - TCC centrée sur le trauma - Thérapie d'exposition prolongée - Thérapie narrative et HTSMA - Psychothérapie interpersonnelle - Le groupe thérapeutique (groupe DISSO, Groupe migrants) - Le soin des enfants et adolescents traumatisé - Plus Capsule : 6,7 	18h	8h	8h		Examen écrit 00h30 Noté sur ... /4	juin	1
TOTAL	97h	73h	24h		Examen écrit 02h00 Noté sur ... /20	juin	1

III – Règles de délivrance du diplôme

Seront déclarés admis les apprenants :

- ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite
- et justifiant de leur présence aux sessions d'enseignement. L'assiduité est obligatoire à hauteur de 80 %

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue la 1^{ère} quinzaine de septembre.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5
Maîtrise des définitions et concepts dans différents contextes	X	X	X	X	X
Connaître les différentes situations cliniques et leur spécificité	X	X			
Savoir évaluer les différentes situations cliniques	X	X			
Connaître les compétences relationnelles spécifiques à utiliser en situation de prise en charge	X		X		
Connaître les outils thérapeutiques et les processus associés	X			X	X
Savoir porter l'indication de l'utilisation d'un outil en fonction d'une situation	X			X	X

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Volume horaire
Pr Pierre-Michel LLORCA	UCA	PU-PH	Psychiatre	1	0,5 CM
Pr Georges BROUSSE	UCA	PU-PH	Psychiatre	1-2	3,5 CM
Dr Hélène ASENSI	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychiatre	1	2 CM
Dr Thierry BAUBET	CHU Bobigny	Intervenant Extérieur	Psychiatre	5	4 CM
Dr Célian BERTIN	UCA	PHU	Psychiatre	4	2 CM
				Capsule	2 CM
Dr Liliane DALIGAND	Activités libérales	Intervenant Extérieur	Psychiatre	2	2 CM
Françoise DIGARD	CH Lyon	Intervenant Extérieur	Psychologue	5	4 TD
Pierre DUMONT	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	5	4 TD

Dr Wissam EL-HAGE	CHRU Tours	Intervenant Extérieur	Psychiatre	5	2 CM
				Capsule	2 CM
Dr Dominique FENEON	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Pédopsychiatre	2	2 CM
				Capsule	2 CM
Elisabeth GLATINY-DALLAY	CH Bordeaux	Intervenant Extérieur	Psychologue	5	2 CM
Dr Julie GENESTE	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychiatre	1-3	6 CM
				Capsule	3 CM
Julien HEROS	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	1-3	6 CM
Pr Louis JEHEL	CHU Amiens-Picardie	Intervenant Extérieur	Psychiatre	1-2	4 CM
Dr LEAUNE Edouard	CH Lyon	Intervenant Extérieur	Psychiatre	Capsule	3 CM
Dr Hugues MAGNE	Activité libérale	Intervenant Extérieur	Psychiatre	2	2 CM
				Capsule	2 CM
Marianne MANNEVILLE	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	4	1 CM
Philippe MARC CHANDEZE	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Infirmier	3	4 TD
Mathilde MARLET	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	3	4 TD
Cécile MIELE	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	2	3 CM
Dr Sylvie MOLENDI	CHU Lille	Intervenant Extérieur	Psychologue	Capsule	3 CM
Delphine ROBILLARD	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	1-2-3-4	8 CM
Stéphane ROY	Activités libérales	Intervenant Extérieur	Psychologue	3-4	3 CM
Alisson ROSEC	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	4	3 CM
Brice TERROLLES	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Infirmier IPA	4	4 TD
Dr Philippe VIGNAUD	CHU Lyon	Intervenant Extérieur	Psychiatre	4	4 TD

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 8 heures

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 89 heures

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation. Il est composé de :

- Pr Pierre-Michel LLORCA, PU-PH UCA
- Pr Georges BROUSSE, PU-PH UCA
- Dr Julie GENESTE, PH CHU CLERMONT FERRAND
- Delphine BOURGUET ROBILLARD, Psychologue CHU CLERMONT FERRAND

VII – Modalités d'admission

L'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature UMFCs accompagné des pièces suivantes :

- copie du Diplôme requis
- CV et lettre de motivation
- dossier de candidature type

Toute candidature sera soumise à l'appréciation de l'équipe pédagogique qui se réserve la décision d'acceptation du candidat.

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module DPC.

Avis du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires : favorable le 18/09/2023

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 07/11/2023

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 7 novembre 2023 jusqu'à fin 2025-2026

Signature de la Vice-Présidente Formation en charge du CFVU



EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 18 septembre 2023 à 08 heures, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

ORDRE DU JOUR :

3.3 – Formation Continue

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative, qui présente les points suivants :

- Créations d'habilitations D.U. et tarification au titre de l'année universitaire 2023/2024 :

Intitulé de la formation	Objectifs Public ciblé	Effectifs	Tarification	
			Tarif Réduit	Plein Tarif
<p>D.U. Psychotraumatologie : Clinique et Thérapeutique</p> <p><i>Hybride Enseignements majoritairement présentiels</i></p> <p>Responsable pédagogique : Pr Pierre-Michel LLORCA</p>	<p>Objectif de formation :</p> <p>L'objectif de ce DU est de permettre aux apprenants soignants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une connaissance clinique et psychopathologique du traumatisme psychique. - Connaître les éléments de prise en charge immédiate et la filière de soins des traumatisés psychiques. - Appréhender les différentes approches thérapeutiques du syndrome de stress post traumatique chez l'adulte, l'enfant et l'adolescent. - Être capable d'identifier les personnes pouvant répondre aux besoins de couverture régionale (Cellule D'Urgence Médico-Psychologique, réseaux régionaux de soins...), dans une logique d'organisation des soins. <p>Organisation</p> <p>Durée de la formation : 1 année universitaire, 97 heures dont 15 capsules vidéo de 20 mn (1 capsule vidéo = 1h de cours magistral + 2 heures d'examen soit 99 heures au total)</p> <p>Calendrier de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 sessions de février à juin - Examen en juin <p>Seront déclarés admis les apprenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite (questions portant sur les 5 modules de formation) - et justifiant de leur présence aux sessions d'enseignement. <p>L'assiduité est obligatoire à hauteur de 80 %.</p> <p>Une seconde session est prévue en septembre. Pas de stage.</p>	<p>Minimum : 6 inscrits FC et 14 inscrits FI</p> <p>Maximum : 30 inscrits</p>	<p>550 € (étudiants UCA et autres facultés)</p>	<p>1 250 €</p>

